

SUBVENTIONS EN SST ET EN ENVIRONNEMENT

Qui est concerné par ces services ?

Toute entreprise, quel que soit sa taille, son statut juridique ou son secteur d'activité

Besoin(s) du client

- Investir dans de nouveaux projets coûteux (achats de machine/équipements, amélioration des conditions de travail, réduction de l'impact sur l'environnement...)
- Monter des dossiers de ristourne « accident de trajet »
- Faire un diagnostic court (pour les PME/PMI) grâce à un bureau de conseil pour identifier un des critères suivants :
 - Des troubles musculo-squelettiques
 - Du stress et des risques psychosociaux
 - Des problèmes de maintien dans l'emploi de travailleurs vieillissants, de pénibilité du travail
 - La nécessité d'évaluer les risques

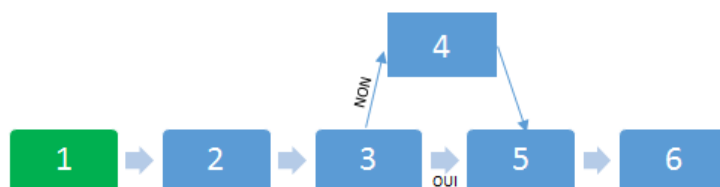
Intérêt(s) pour le client

- Bénéficier d'aides financières lors des projets d'investissement en rapport avec les domaines SST (Santé, Sécurité au Travail) et Environnement.
- Avoir une meilleure implication dans les domaines SST et Environnement

Compétences, savoir-faire et expertise de BE IN QSE

- ✓ Recherche puis montage de dossier de subvention Sécurité et Environnement
- ✓ Recherche puis montage de dossier de Ristourne Trajet (Minoration du taux de cotisation « accident du trajet ») avec mise en place d'actions de prévention sur le risque trajet
- ✓ Réalisation de diagnostic court pour les PME/PMI afin d'identifier au moins un des critères définis dans la catégorie « besoin(s) du client »

Notre démarche



Petites entreprise :

- 1) Diagnostic pour identifier les différents risques (TMS, Risques psychosociaux, Personnes âgées concernées) afin d'améliorer les conditions de travail

Toutes les entreprises :

- 2) Echange avec l'entreprise → Présence de projets d'investissements ou non ?
- 3) Etude des projets d'investissements → Projet favorable à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction de l'impact environnemental ?
- 4) Recherche de voies possibles qui pourraient diriger les projets dans ce sens la (ex : Conseil dans le choix d'une machine favorable aux conditions de travail plutôt que celle prévue initialement, etc...)
- 5) Recherche des subventions qui peuvent s'adapter au projet auprès des différents organismes (CARSAT, ADEME, ARACT...)
- 6) Montage du dossier avec le client et en contact avec les organismes